

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, je vous propose de nous réunir dans la salle Les Ferrages pour un Conseil Municipal le :

**Mardi 28 février 2023
à 20h30**

Ordre du jour :

1. **Vérification** du quorum ;
2. **Désignation** du secrétaire de séance ;
3. **Présentation** du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 ;
4. **Proposition délibération** droit de préemption par la commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux ;
5. **Proposition délibération** pour fixer le prix de vente d'un terrain communal ;
6. **Proposition délibération** création d'un poste permanent adjoint administratif à temps complet ;
7. **Proposition délibération** création d'un poste permanent adjoint administratif à temps complet ;
8. **Proposition délibération** pour mise en location du logement communal rue des Ferrages ;
9. **Proposition délibération** renouvellement du bail de location pour emplacement de stationnement dans un garage pour le véhicule du CCFF ;
10. **Proposition délibération** pacte de gouvernance COTELUB ;
11. **Point sur les décisions prises par le Maire concernant ses délégations :**
 - Remboursement de l'assurance pour les frais d'avocat concernant la plainte d'un agent communal en référé en date du 19/01/2023 ;
 - Règlement des frais d'honoraires d'avocat pour des procès en cours contre la Commune concernant :
 - Une procédure disciplinaire d'un agent de la commune de La Bastidonne en date du 19/10/2022 ;
 - Une maladie ordinaire d'un agent de la commune de La Bastidonne en date du 19/10/2022 et 26/12/2022 ;
 - Une opposition à déclaration préalable de division en date du 18/11/2022 ;
 - L'effondrement d'une bute en date du 01/12/2022 et 13/12/2022 ;
 - Une opposition à déclaration préalable de division en date du 20/07/2022 ;
 - Préemption vente sur laquelle la mairie s'était positionnée, le propriétaire a retiré le bien de la vente ;
 - Quatre préemptions refusées par la commune ;
 - Demande de CDST 2020-2022 (subvention du Département).

Questions diverses :

- a. Ampoule lampadaire rue de Fontvieille ;
- b. Limitation à 30km/h chemin des Gourguettes ;
- c. Ecluses routières sur la route de La Tour d'Aigues ;
- d. Antenne relais téléphonie mobile ;
- e. Rappel des règles d'inscription des élèves de l'Ecole à la cantine et la garderie ;
- f. Point sur le cimetière ;
- g. Problème d'infiltration d'eau chez des particuliers rue du Pasquier ;
- h. Stratégie vélo et aménagements cyclables COTELUB ;
- i. Bornage de la station d'épuration de Vénas ;
- j. Décision du Maire par rapport à l'avis du Conseil de discipline du 18.01.2023.

Convocation envoyée aux élus et affichée le 20.02.2023



Michel PARTAGE
Maire de La Bastidonne